

Croix-Rouge et guerre chimique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Croix-Rouge et guerre chimique.

A plusieurs reprises déjà, au cours de la Grande guerre, le Comité international de la Croix-Rouge est intervenu auprès des belligérants pour faire cesser l'usage des gaz toxiques, pour éviter cette lutte traître, insidieuse et invisible, qui s'attaque aux civils comme aux militaires, et qui a fait tant de victimes innocentes spécialement en 1917 et 1918.

Si la guerre chimique — la guerre par les gaz — devait se généraliser, on sait que, lors des prochains conflits, ce serait une catastrophe générale dont les guerres récentes ne nous ont donné qu'une faible idée. Or la Croix-Rouge est sans aucun doute — et par sa haute autorité morale — l'institution la plus qualifiée, la mieux armée aussi en vue de protéger les nations contre une pareille offensive. Ses mailles serrées embrassent le monde tout entier, et si la guerre chimique — cette honte du présent siècle — devait être intensifiée et généralisée, c'est bien la Croix-Rouge qui pourra le mieux en prévenir les effets meurtriers, organiser une lutte mondiale contre les gaz, et assurer sur place les mesures de protection indispensables pour préserver les habitants des régions où la guerre chimique viendrait à être déclenchée.

Il paraît malheureusement impossible d'empêcher et d'interdire la production de gaz de combats, car l'industrie chimique les emploie dans le commerce journalier, et c'est l'industrie privée qui a en mains leur fabrication. Mais la Croix-Rouge peut et doit faire connaître les dangers de cette nouvelle arme de guerre, et les contrebalancer dans la mesure de ses moyens.

Les gaz asphyxiants étaient au nombre d'une trentaine lors de la Grande guerre; aujourd'hui on en compte plus de mille

espèces, parmi lesquelles le phosgène, le chlorure de cyanogène et l'ypérite sont et restent les plus nocives, et nul ne peut garantir que de nouvelles substances ne seront pas découvertes qui troubleront d'autres fonctions du corps que les substances précitées.

Les masques et autres moyens de protection peuvent être insuffisants, aussi faudrait-il pouvoir interdire totalement l'usage des gaz toxiques comme arme de combat.... Mais quelle est la nation disposée à conclure un tel accord s'il n'est pas universel, s'il n'est pas signé par toutes les puissances? Et d'autre part aucun pays n'osera risquer de conclure un accord qu'un ennemi sans scrupule pourrait violer s'il savait que ses ennemis ne sont pas prêts à employer ces gaz!

On peut donc s'attendre dans l'avenir à ce que l'usage des gaz mortels, par le lancement de bombes ou autrement, atteindra tout autant la population civile que les combattants. Or, si l'on peut efficacement protéger peut-être les troupes contre les attaques de la guerre chimique, le problème de la protection des civils est loin d'être résolu.

Du point de vue technique, il ne semble pas qu'il y ait une impossibilité à ce que les grandes cités soient attaquées au moyen de gaz toxiques par la voie des airs ou par les armes à portée de plus en plus longue. Quelque hautement condamnable que soit une telle action, il n'y aurait pas de difficultés techniques à ce que des bombes de grandes dimensions, remplies de gaz toxique, fussent jetées sur des centres indispensables à la vie politique ou économique du pays ennemi.

Il faut espérer qu'on trouvera un moyen efficace de protéger les populations civiles contre de tels dangers, mais

il faut reconnaître que le problème est difficile. Munir de masques une population entière semble être presque impraticable, et il reste encore à prouver que des méthodes de protection collective soient efficaces.... On pourrait dire, sans doute, qu'un tel développement de la guerre serait trop odieux, et que la conscience humaine se révolterait contre de telles pratiques.

Cela est possible, mais c'est bien à la Croix-Rouge d'entreprendre la lutte, de faire savoir aux peuples, au grand public, qu'une arme nouvelle et terrible les menace et risque de les anéantir au prix de souffrances indicibles. Le danger est im-

minent, il faut qu'on s'en rende compte, et c'est à la Société de secours aux blessés, à la Croix-Rouge, à toutes les Croix-Rouges, d'intervenir, et de trouver les voies et moyens de prévenir cette nouvelle conséquence de la haine inconcevable entre les peuples.

C'est dans ce but que le Comité international de la Croix-Rouge a convoqué une conférence en janvier 1928 à Bruxelles.... Souhaitons que cette conférence aboutisse à des résultats pratiques, réellement efficaces, afin d'éviter au monde entier la honte d'une guerre particulièrement inique, menée contre des populations innocentes!

D^r M^l.

Ueber Genuß- und Betäubungsmittel.

Dr. B. Schoch-Kraut, Wülflingen*.

In den letzten Jahren war in den Zeitungen viel von den betäubenden und erregenden Genußmitteln die Rede. Man las von Bestimmungen über den Gebrauch von Opium, man machte Gesetzesvorschriften betreffend Handel mit Opiaten, Kokain und dergleichen. Um in dieser Beziehung möglichst weit zu kommen, kamen diese Fragen ja weitgehend im Völkerbund zur Sprache. Sie alle haben selbst schon von den Opiumhöhlen in China gelesen. Sie haben von Morphiniſten reden gehört, und in letzter Zeit steht das Kokain als sinnbetäubendes Mittel im Vordergrund der Diskussion, und mit Recht. Das bekannteste Genuß- und Betäubungsmittel, den Alkohol, brauche ich wohl nicht besonders zu nennen. Das aktuelle Thema hat mich veranlaßt, Ihnen einmal kurz zusammengefaßt über diese Genuß- und Betäubungsmittel zu referieren.

Schon seit uralter Zeit war der Mensch

* Vortrag, gehalten am kantonal-zürcherischen Samariterhilfslehrevertag vom 2. Oktober in Winterthur.

nicht nur mit Nahrungs- oder Sättigungsmitteln zufrieden, sondern strebte nach höheren Stoffen, nach solchen, welche ihn für einige Zeit aus den Sorgen des Alltags heraus in eine andere, schönere Welt, in einen Zustand von angenehmem Wohl und erträumtem Behagen bringen sollten. Den Wilden haben die Entdecker Schnaps und andere Genußmittel gebracht und von den Wilden haben sie wiederum andere kennen gelernt. So hat über Meere und Länder ein Austausch und Handel mit diesen nervenerregenden und zerstörenden Mitteln stattgefunden, und Gelbe wie Weiße, Rote und Schwarze fröhen dem Genuß dieser sinnbetörenden Mittel.

Die Beweggründe des Menschen zur Einnahme solcher Mittel sind verschiedene. Es kann Nachahmungstrieb, Verführung, Flucht vor Kummer und Sorgen oder eine schmerz-erlösende Medizin gewesen sein, was den Menschen auf diese Dinge erstmals aufmerksam gemacht hat. Einmal davon gekostet, einmal den beseligenden Traum geschlafen, kann